



Communiqué de presse

10 juin 2020

Lors de son Assemblée Générale, l'Unafop adopte un plan de relance du logement accompagné en 10 mesures

Réunis en Assemblée Générale, les adhérents de l'Unafop ont adopté un plan de relance en 10 mesures du logement accompagné. Alors que les personnes logées (travailleurs migrants, précaires, bénéficiaires de minima sociaux ou jeunes travailleurs) ont été particulièrement frappées par la crise sanitaire, les différents segments du logement accompagné ont montré leur capacité d'adaptation et leur utilité sociale.

En permettant à des personnes particulièrement frappées par la crise d'être logées et de ne pas être isolées, tout en maintenant un accompagnement sur le terrain et de proximité, le logement accompagné a pleinement démontré son utilité sociale et témoigné de ses capacités d'adaptation, alors même que la mobilisation des partenaires, notamment dans le suivi des personnes en souffrance psychique, pouvait être défailante.

Cette crise a mis en avant une très forte précarité renforcée par le mal-logement et un besoin impérieux d'accompagnement. Cette situation implique pour les adhérents de l'Unafop la définition d'une stratégie de développement du logement accompagné. C'est pourquoi l'Unafop a adopté ses 10 mesures à court ou long terme, qu'elle a pu présenter à Sylvain Mathieu, Délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement, qui participait à l'Assemblée Générale de l'Unafop ce jour :

- **Lancer un plan de soutien du logement accompagné afin de prendre en compte les répercussions économiques de la crise sanitaire** : la crise a un impact économique certain sur le secteur du logement accompagné, même s'il est encore un peu tôt pour l'évaluer de manière précise : des impayés en nombre, une vacance subie et subite, des surcoûts importants (équipements de protection, frais de gardiennage, de désinfection, de sécurité...), des impacts liés à la prolongation de la trêve hivernale, des conséquences à long terme de l'arrêt des chantiers. L'Unafop proposera des indicateurs chiffrés afin d'objectiver ses impacts.
- **Reconnaître l'implication des salariés** en intégrant le logement accompagné dans la prime exceptionnelle pour les salariés ayant contribué à faire face à cette crise ;
- **Terminer d'ici au plus tard 2026 le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants** en fixant une programmation volontariste prenant en compte les spécificités des territoires, en mobilisant les financements, en stabilisant les modalités d'intervention d'Action logements services et en facilitant les opérations de logement transitoire.
- **Etablir, dans le cadre de la relance de la politique du Logement d'Abord, un plan de développement national des résidences sociales** en fixant des objectifs chiffrés et territoriaux de construction de résidences sociales, en intégrant la transformation des FTM et en accélérant la mise en œuvre du plan « logement jeunes ». Cela implique aussi **d'agir auprès des élus pour revaloriser l'image de la résidence sociale généraliste.**

UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

- **Mobiliser la Banque des Territoires au profit des gestionnaires du logement accompagné** : en mettant en place la possibilité de moratoires pour des remboursements d'échéances de prêts directement aux gestionnaires, ou à leurs propriétaires pour que ces derniers le répercutent sur le loyer des résidences. En proposant d'assouplir les conditions de mise en place des financements pour les opérations en cours dont la finalisation – ou le remplissage – auront été perturbés par la crise.
- **Conforter le modèle économique des résidences sociales, en prenant un certain nombre de mesures** : revenir à un indice composite de revalorisation des redevances, définir un plafond pour les prestations obligatoires laissant la liberté aux gestionnaires d'inclure ou non des prestations obligatoires en fonction des besoins spécifiques et du projet social de chaque résidence dans le respect de l'objectif de modération, permettre une prise en compte plus forte du numérique dans ces prestations
- **Verser en 2019 la totalité de l'enveloppe de l'AGLS telle que votée par le Parlement et revaloriser l'enveloppe budgétaire dans la loi de finances pour 2021** : véritable outil levier des résidences sociales pour favoriser le lien avec les dispositifs locaux, l'AGLS reste sous-dotée, inégalement répartie selon les territoires, dans les territoires, sans aucun critère objectif de répartition, sans compter que son enveloppe globale votée au Parlement est chaque année redéployée pour financer l'hébergement d'urgence. En outre le montant plafond par résidence de ces subventions n'a pas été réévalué depuis 2013.
- **Revaloriser le montant de la subvention journalière en pension de famille** : la crise Covid a rappelé s'il en était besoin le rôle essentiel des hôtes de pension de famille dans l'accompagnement des résidents. Le financement de cette présence humaine, n'a pas été réévalué depuis 2008, ce qui, compte tenu de l'érosion monétaire, représente aujourd'hui l'équivalent d'un tiers d'ETP par pension de famille qui n'est plus financé.
- **Aider les personnes logées**, en créant un fonds national d'aide pour les locataires dont les revenus ont baissé depuis mars 2020. L'instruction des demandes pourrait être assurée par les Fonds de solidarité logement (FSL) gérés par les Départements ou les Métropoles, avec une doctrine spéciale pour garantir un examen souple, rapide et harmonisé des demandes et un apport financier exceptionnel initial de l'Etat d'environ au moins 200 millions d'euros.
- **Définir une aide spécifique pour le paiement des résiduels des redevances des jeunes de moins de 25 ans en résidence sociale, versée au gestionnaire**, en plus de l'aide de 200 € pour subsistance versée quant à elle directement aux bénéficiaires de l'APL de la même tranche d'âge.

Pour retrouver le rapport d'activités 2019 de l'Unafo, adopté lors de l'Assemblée générale :

<https://www.unafo.org/le-rapport-annuel-de-lunafo/>

Une version en vidéo est également disponible.

* * *

UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

A propos de l'Unaf - Union professionnelle du logement accompagné

L'Unaf, présidée par Jean-Paul Vaillant, Directeur Général de l'Adef, et dirigée par Arnaud de Broca, est l'Union professionnelle du logement accompagné. Elle rassemble les initiatives de 140 acteurs, qui gèrent près de 140 000 logements (résidences sociales, pensions de famille, résidences jeunes actifs, foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants) et qui permettent aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement et de s'y maintenir. L'Unaf représente ses adhérents, anime et structure le réseau, et contribue à la professionnalisation du secteur.

Contacts Presse :

Unaf - 01 40 71 71 16

Virginie Camelin - 06 67 29 01 94

virginie.camelin@unaf.org

Agence Bpr France – 01 83 62 88 10

Pierre Bethuel – 06 60 91 78 89 –

pierre@bprfrance.com

Sophie Decaudin – 06 03 34 05 00 –

sophie@bprfrance.com

UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ